

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2025/114097/E01:1

DATE DU CONTRÔLE 12/08/2025 AGENT VISITEUR Benoît Carlier  
ADRESSE DU CONTRÔLE rue du pont 6 - 4180 Hamoir TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux	Commerce
Client	Propriétaire [REDACTED]
Dérogations applicables/appliquées	Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019
Les limites du contrôle sont	voir plans
Document des influences externes	OK
Présence de personnel BA4/BA5	Non
Date de la réalisation de l'installation	Entre le 01/06/2020 et le 01/06/2023

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Type d'alimentation	Alimentation via compteur BT GRD
Code EAN	541449020000661004
Numéro du compteur	3041759-2015
Index jour/nuit	005376,1/
Type de protection générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 6mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	15A

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	0 + 9
Système de mise à la terre	TT	Les fondations datent		d'avant le 1/10/1981	
Type d'électrode de terre	piquets	Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)		23	
Conformité des liaisons équipotenciales et des PE	OK	Test de continuité		concluant	
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts indirects		OK	
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile	OK	Plan/liste Installations critiques		Sans objet	
Plan/liste installations de sécurité	Sans objet	Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK	Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Protection contre les contacts directs	OK	Résistance générale d'isolement (MΩ)		489	
Contrôle des installations critiques	Sans objet	Contrôle des installations de sécurité		Sans objet	

## CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le **12/08/2030**.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2025/114097/E01:1

### › RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS REGLÉMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
  - de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
  - de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
  - de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
  - d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
  - de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
  - de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### › REMARQUES

- Le contrôle de conformité n'est pas présent, la visite de contrôle a aussi pour objectif de compléter à nouveau le dossier de l'installation électrique. Le propriétaire, gestionnaire ou exploitant à l'obligation de laisser contrôler périodiquement l'installation électrique et les rapports de contrôle présents dans le dossier de l'installation électrique doivent être mentionnés dans le rapport.

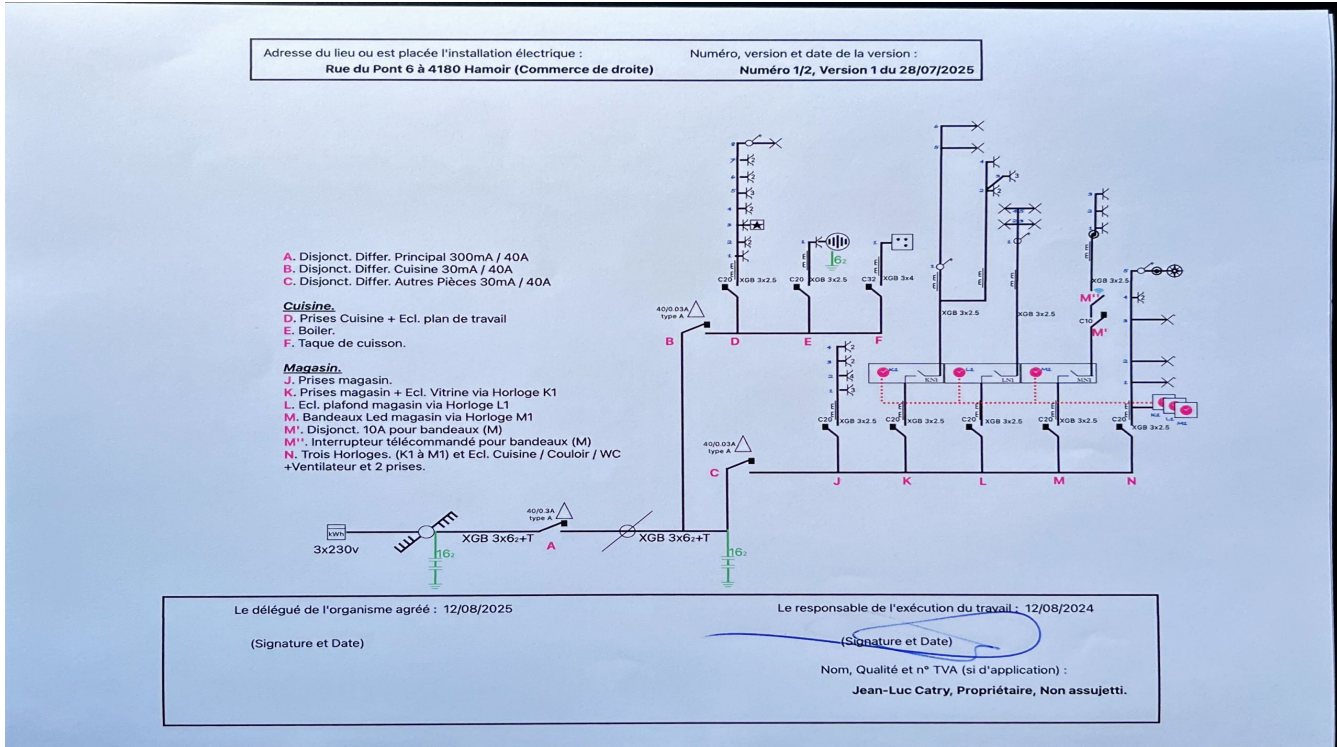
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2025/114097/E01:1

## ANNEXES

### Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



### Plan(s) de position de l'installation

